



LIFE IP SMART WASTE - www.lifeipsmartwaste.eu

Comment lutter contre les dépôts sauvages et les décharges illégales ?

Prolonger l'atelier du 21 novembre 2019

L'atelier est suivi d'une animation en 3 groupes de travail autour de la question suivante :
Comment travailler de façon collaborative entre tous les acteurs concernés, sur la lutte contre les dépôts sauvages et décharges illégales ?

■ Groupe 1 - Rapporteur : Véronique ARFI (Ville de Miramas)

Actions collaboratives identifiées :

- Mise en place d'une plateforme de signalement (type ATMO sud) avec un suivi et des actions de communication vers les collectivités et la DREAL . Cette plateforme permettra également de faire le lien entre acteurs (FBTP , ORD , collectivités...) ; capitaliser les données, informer (ex : évolution juridique, montage des dossiers), animer le réseau. Portage de la plateforme par l'ORD avec capitalisation et accès public aux données. Exemple d'applications existantes : trashout, sentinelles de la nature (FNE), Alerte Pollution (site internet France Info) ... AVOIR UN GUICHET UNIQUE,
- Actions de communication et de prévention : Eco-brigade avec pouvoir de contrôle,
- Groupe de travail juridique : aide au montage des dossiers afin de faire aboutir les procédures, kit de sensibilisation,
- Responsabiliser les maîtres d'ouvrages et les entreprises : rappeler les devoirs et former les MO, formation de la FBTP, coordinateur déchets dans les entreprises du BTP, rappel des documents relatifs à la traçabilité (BSD, PV de réception etc ...). Informer sur les guides et accompagner les collectivités pour la mise en œuvre de ces guides.





■ Groupe 2 - Rapporteur : Morgane LEGUILCHER (Eurovia)

Proposition de mutualisation des données et des moyens

- Développer une culture citoyenne dans l'esprit voisin vigilant. S'approprier la gestion des déchets,
- S'appuyer sur des applications,
- Sensibiliser informer la population,
- Mutualiser les moyens entre collectivités,
- Eduquer les jeunes,
- Développer et renforcer les missions des ambassadeurs du tri,
- Renforcer le pouvoir de contrôle des polices en ayant des personnes assermentées au niveau des EPIC et des collectivités locales (même principe que le SPANC), cofinancement des postes par les collectivités.

Formation

- Formation des futurs professionnels du BTP (carreleur, poseur ...) : module de formation à l'école (CFA , Bac PRO...),
- Formation et sensibilisation des élus notamment sur la question de la traçabilité,
- Création d'un poste de contrôleur Environnement chargé de la gestion des déchets sur chantier,
- Formation des MO : accompagnement dans la mise en place de clauses environnementales dans le CCTP.

■ Groupe 3 - Rapporteur : Sylvain DUTOIT (DREAL VAR)

Objectif : Faciliter la coordination des acteurs et des actions et mutualiser les données / les moyens

Exemple et retours d'expériences sur d'autres territoires

- Cartographie des points noirs
- Accès aux réseaux des déchèteries
- Formation des maires
- Organisation de la justice et des dossiers qui partent au tribunal = kit de sensibilisation et formation des maires
- Un département en Seine et Mame qui a mis en œuvre au niveau de la direction des routes et environnement et agriculture espaces naturels des actions de prévention avec les acteurs locaux
- coordination des actions de nettoyage et sensibiliser des agents en interne pour la police de l'environnement
- observatoire des déchets en bord de routes qui sont triés et valorisés.

Le groupe 3 fait le constat d'un manque de collaboration entre toutes les organisations, problème sur la connaissance de la répartition des compétences entre les acteurs, les zones, les types de dépôt (espaces publics, privés, différents types de routes, etc. DREAL, Département, autres acteurs concernés).

Il y aurait un besoin d'un Outil cartographique pour savoir qui fait quoi où.

Il est indispensable de connaître les acteurs concernés par la lutte contre les dépôts sauvages et ceux concernés par les décharges illégales.

Imaginer la formation des MO : accompagnement dans la mise en place de clauses environnementales dans le CCTP.

Comment localiser les décharges illégales et les dépôts sauvages et appréhender les contrevenants ?

■ Pour les dépôts sauvages

Exemple d'une commune : le signalement se fait par un appel téléphonique d'un usager ou par des ripeurs sur le terrain.

Les moyens aujourd'hui : la police municipale essaye de verbaliser.

Exemple des appli sur smartphone telle que « Engagés au quotidien » qui permet de géolocaliser les dépôts à Marseille.

Il y aurait besoin de recenser ces applications ou outils existants développés dans les métropoles de la région.



■ Pour les décharges illégales

Localisation : plaintes, associations, coup de téléphone, concurrence déloyale signalée par une entreprise

Evaluation des volumes de déchets : repérer un nombre important de passages camions, les personnes qui gèrent le site sur place (registre)

Solutions proposées

Développer un outil commun (type plateforme internet/appli) à l'échelle régionale pour les dépôts sauvages et les décharges illégales qui comprendrait plusieurs volets :

1. Réduction des dépôts de déchets en amont : informer, sensibiliser, prévenir les déchets

Communiquer, informer, sensibiliser sur la réalité de ce problème et les sanctions existantes, les enjeux, la réduction à la source, partage d'expériences, pédagogie, formation, etc.

Apporter les Informations et connaître les moyens d'information

2. Recensement et mutualisation des sites internet et applications existants, les outils cartographiques

Pour cela faire un état des lieux de l'existant

- De signalement des dépôts
- De cartographie des solutions de dépôts (déchèteries, points d'apports volontaires, ressourcerie par thématique (ameublement, décors, mécanique, etc.)

Le site régional recenserait ces outils et dirigerait les utilisateurs vers celui qui correspond à leur profil, au type de dépôt et à la zone géographique.

3. Besoins exprimés, idées de l'outil :

- Informations sur les solutions en fonction du type de dépôt = Possibilité de caractériser les dépôts grâce à un système de questions qui permet ensuite de cibler le bon interlocuteur = dépôt sauvage ou décharge illégale, évaluation quantitative et qualitative,
- Une commune doit savoir où sont les dépôts et il faudrait l'aider à mettre en œuvre des réponses systématiques avec une mise en relation avec l'administration pour saisir la DREAL et signaler les faits,
- Avec une actualisation de l'état des dépôts et évolution du dossier, Suivi du signalement,
- Attention : il faut que si le lieu est déjà signalé qu'il ne soit pas possible de le signaler une deuxième fois,
- Groupe de travail entre géomaticiens, pour que le fond de carte soit commun et la méthode et les critères de signalement soient homogènes sur le territoire, qu'ils partagent les aspects techniques,
- Il pourrait y avoir un repérage des zones de dépôts et pourquoi pas mettre de la vidéosurveillance qui permettrait de verbaliser ou de mettre en place un système de prise en flagrant délit,
- Bourse aux déchets qui deviennent les ressources des autres = économie circulaire,
- M. Dutoit parle de créer un groupe de travail pour rédiger un Cahier des charges pour un outil de coordination des acteurs et des actions.

Outils et services existants :

- Site observatoire régional des déchets
- Amorce
- Existe Info sur le net = Sentinelle de la nature
- Site de de la fédé du BTP
- Allo la seyne
- Engagés au Quotidien marseille
- ...

4. Groupe de travail avec la sphère judiciaire, police, services de l'Etat etc.

5. Formation des maîtres d'ouvrages